

Image not found or type unknown



Assurance habitation ´ litige sinistre bris de glace mobilier

Par **Lvuiton**, le **18/07/2022** à **16:17**

Bonjourrn J ai déclaré un sinistre bris de glace mobilier j ai déposer un objet lourd dans une table en verre ´ j ai fournit à l' expert de l'assurance facture f achat plus devis ´ photo ´ et il me demande mon relever bancaire ´ c est un cadeau de mariage que mon oncle m'a offert mais celui ci est décédé ´ je ne comprend pas j ai tout donner à l expert a t il le droit de me demander mon relever ´ la facture est à mon nom mais je ne l'es pas régler comment je peut faire je suis désemparé c est une table d un créateur rn

Par **chaber**, le **19/07/2022** à **08:03**

bonjourrrnrnEn caractères gras il est mentionné dans les conditions générales que l'assuré doit justifier par tous moyens de l'existence et de la valeur des biens; ce que vous avez fait en produisant la facture à votre nomrrnrn(rubrique estimation après sinistre des biens assurés)rrnrnIl n'est pas prévu qu'un expert ait accès aux comptes bancaires